

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 octobre 2018 à  
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy  
à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes de dons et commandites
4. Mode ÉZÉ Plus – Finaliste régionale Bas-Saint-Laurent pour le MERCADOR QUÉBEC 2018 – Grande finale provinciale le 7 novembre 2018 à Laval
5. Demande d'appui du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire – projet "Côtes à Côtes volet III : La restauration accessible à tous!"
6. Déneigement 158, Soucy – saison 2018-2019
7. Entériner l'acceptation d'une proposition pour la conception graphique du document "Énoncé de vision stratégique"
8. Assemblée des MRC de la FQM, les 14 et 15 novembre 2018 à Québec
9. Formation "Marketing et réseaux sociaux", en octobre 2018 à Matane
10. Journée d'information et de formation sur le caribou forestier de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, le 18 octobre 2018 à Québec
11. Rencontre entre MRC sur le paysage dans le cadre du projet de recherche de l'UQAR sur les impacts sociaux des évaluations environnementales, en novembre 2018 à Lévis
12. Travaux de voirie sur TPI à Sainte-Paule
13. Proposition de fabrication de casiers en aluminium (PLIU)
14. Demande de soumissions pour la collecte, la réparation et la mise en marché de meubles et d'électroménagers usagers
15. Varia
16. Période de questions
17. Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 535-10-18**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 536-10-18**

#### **DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de deux demandes de dons et commandites, soit :

- Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL) – Offre de diverses possibilités de visibilité et de contacts privilégiés auprès de la relève agricole;
- Centre régional d'établissement en agriculture Bas-Saint-Laurent – Services-conseils aux entreprises agricoles (relève et projets de développement);

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL) – Offre de diverses possibilités de visibilité et de contacts privilégiés auprès de la relève agricole : 500 \$ volet Partenariat.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 537-10-18**

#### **MODE ÉZÉ PLUS – FINALISTE RÉGIONALE BAS-SAINT-LAURENT POUR LE MERCADOR QUÉBEC 2018 – GALA DE REMISE DE PRIX PROVINCIAL À L'EXPORTATION, LE 7 NOVEMBRE 2018 À LAVAL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Mode Ézé Plus a remporté le prix à titre de finaliste régionale Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Gala à l'exportation MercadOR Québec 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les finalistes sont invités à la grande finale provinciale qui se tiendra le 7 novembre 2018 à Laval;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC félicite l'entreprise Mode Ézé Plus pour avoir remporté le prix à titre de finaliste régionale Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Gala à l'exportation MercadOR Québec 2018;

D'autoriser une contribution financière, au montant de 500 \$, pour les déplacements des représentants de Mode Ézé Plus à la grande finale provinciale qui se tiendra le 7 novembre 2018 à Laval, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 538-10-18**

#### **DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE – PROJET "CÔTES À CÔTES VOLET III : LA RESTAURATION ACCESSIBLE À TOUS!"**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire en vue de l'obtention de financement au Programme Interactions Communautaires pour son projet "Côtes à Côtes volet III : La restauration accessible à tous !";

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire désire conjuguer cette nouvelle initiative aux travaux d'envergure de caractérisation et de restauration débuté en 2017 et financé par le Fonds de restauration côtière de Pêches et Océans Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle source de financement, nécessitant l'appui des MRC, permettrait au Comité de poser des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des communautés et de la population en général;

**CONSIDÉRANT QUE** cet appui se traduit en une contribution non-monétaire estimée à 500 \$ (prêt de salles et d'équipements, aide à la logistique pour un atelier/MRC et une présence lors d'une activité ou un événement régional);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'appuyer** le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Côtes à Côtes volet III : La restauration accessible à tous !";

**D'accorder**, au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, une contribution non-monétaire estimée à 500 \$ (prêt de salles et d'équipements, aide à la logistique pour un atelier/MRC et une présence lors d'une activité ou un événement régional).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 539-10-18**

#### **DÉNEIGEMENT 158, SOUCY – SAISON 2018-2019**

**CONSIDÉRANT** la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** la soumission des Entreprises Michel Tremblay pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie pour l'hiver 2018-2019 :

- déneigement au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus : 65,00 \$/voyage, plus les taxes;
- épandage de sel et de sable non inclus : 80,00 \$/fois;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 540-10-18**

#### **ENTÉRINER L'ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION POUR LA CONCEPTION GRAPHIQUE DU DOCUMENT "ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE LA MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** le mandat pour la réalisation d'un énoncé de vision stratégique incluant une réflexion sur l'attractivité de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** trois propositions ont été reçues suite à une demande de soumissions par invitations pour la conception graphique de l'Énoncé de vision stratégique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'acceptation de la proposition de la firme *Caroline Turbide, service web et graphisme*, au montant de 2 170 \$, plus les taxes applicables, pour la conception graphique de l'Énoncé de vision stratégique.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 541-10-18**

#### **FQM – ASSEMBLÉE DES MRC, LES 14 ET 15 NOVEMBRE 2018 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 14 et 15 novembre 2018 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les dépenses d'inscription au montant de 185 \$ plus les taxes applicables, par membre, pour la participation du préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 14 et 15 novembre 2018 à Québec;

**D'autoriser** le paiement et le remboursement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas, de même que des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives pour tous les frais.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 542-10-18**

#### **DEMANDE DE FORMATION "MARKETING ET RÉSEAUX SOCIAUX", EN OCTOBRE 2018 À MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de la formation continue et aux entreprises de la Commission scolaire des Monts-et-Marées offre une formation "Marketing et réseaux sociaux", en octobre 2018 à Matane;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Alice Fanguet, conseillère en communications et affaires publiques de la MRC, à participer à cette formation d'une durée de 15 heures (le soir) en lien avec son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Alice Fanguet à participer à la formation "Marketing et réseaux sociaux" du service de la formation continue et aux entreprises de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, en octobre 2018 à Matane;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 543-10-18**

#### **JOURNÉE D'INFORMATION ET DE FORMATION SUR LE CARIBOU FORESTIER DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, LE 18 OCTOBRE 2018 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la journée d'information et de formation sur le caribou forestier de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, le 18 octobre 2018 à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée vise à permettre aux ingénieurs forestiers de prendre acte des nouvelles avancées de la recherche et du développement des connaissances sur l'espèce et des enjeux reliés à la protection de cette dernière dans un contexte d'aménagement forestier;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC, à participer à cette journée de formation en lien avec son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Eugénie Arsenault à participer à la journée d'information et de formation sur le caribou forestier de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, le 18 octobre 2018 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 85 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 544-10-18**

#### **RENCONTRE ENTRE MRC SUR LE PAYSAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHERCHE DE L'UQAR SUR LES IMPACTS SOCIAUX DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES, EN NOVEMBRE 2018 À LÉVIS**

**CONSIDÉRANT** le projet de recherche "Analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale" de l'UQAR;

**CONSIDÉRANT** plusieurs MRC ont répondu à l'appel de participation à un atelier de travail de réflexion collective sur le paysage qui aura lieu en novembre à Lévis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC autorise la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à la rencontre entre MRC sur le paysage organisée par l'UQAR et qui se tiendra en novembre 2018 à Lévis;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 545-10-18**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE SUR TPI À SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière ponctuelle de 4 400 \$ à la municipalité de Sainte-Paule pour le nivelage des chemins forestiers principaux correspondant à un taux horaire de la niveleuse de 110 \$ jusqu'à concurrence de 40 heures de travail (résolution numéro 496-09-16);

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux travaux qui ont été réalisés en septembre 2018, la Corporation de développement de Sainte-Paule demande de bonifier de 2 000 \$ le montant accordé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est justifiée par l'augmentation du taux de la niveleuse en 2018, maintenant à 135 \$/heure, et que les travaux ont nécessité plus de temps que prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, lors des travaux forestiers prévus sur les TPI de Sainte-Paule (élargissement du rang 14), il est planifié de récolter un volume de bois de 469 m<sup>3</sup> et que ce volume devrait donner à la municipalité de Sainte-Paule une compensation municipale de 704 \$, soit 1,50 \$/m<sup>3</sup>, tel que prévu par le Règlement sur le fonds TPI;

**CONSIDÉRANT QUE** pour compenser l'actualisation du taux horaire de la niveleuse, un montant de 1 000 \$ constitue le manque à gagner (135 \$-110 \$\*40 heures = 1 000 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC autorise la modification de la résolution numéro 496-09-16 afin d'octroyer un montant additionnel de 1 000 \$ à la municipalité de Sainte-Paule à même le Fonds TPI, de lui suggérer d'affecter l'argent de la compensation municipale 2018, soit environ 700 \$, au paiement de la facture des travaux de nivelage et de transmettre ces sommes à la Corporation de développement de Sainte-Paule, comme elle a l'habitude de le faire.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 546-10-18**

#### **PROPOSITION DE FABRICATION DE CASIERS EN ALUMINIUM (PLIU)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire des modifications à l'intérieur de la remorque où sera entreposé le traîneau d'évacuation pour prévoir des casiers servant au rangement des équipements des intervenants;

**CONSIDÉRANT** la soumission de *Métal en feuilles de Matane* en date du 27 août 2018 pour la fabrication de deux casiers en aluminium avec 27 espaces chacun, comprenant le matériel et la main-d'œuvre pour un montant de 2 047,40 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la soumission et de mandater *Métal en feuilles de Matane* pour la fabrication de deux casiers en aluminium, pour un montant de 2 354,00 \$ incluant les taxes, le matériel et la main-d'œuvre, à même le budget du TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 547-10-18**

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE, LA RÉPARATION ET LA MISE EN MARCHÉ DE MEUBLES ET D'ÉLECTROMÉNAGERS USAGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la fermeture de la Co.Mode Verte, la collecte résidentielle de meubles et d'électroménagers usagers n'est plus assurée de manière formelle sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pallier ce manque, diverses initiatives de dons d'encombrants, émanant des gens de la MRC, existent sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, mais que malgré leur caractère louable, ces initiatives ne peuvent remplacer un service formel et structuré de collecte et de mise en marché d'encombrants sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un service de collecte d'encombrants visant à mettre en marché des objets réutilisables, en plus de diminuer l'enfouissement de matières résiduelles et les coûts d'enfouissement assumés par les municipalités, permet de mettre à la disposition des gens de la communauté des objets à prix modique et qu'en d'autres termes, un tel service a une fonction aussi bien économique, environnementale que sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a entrepris des démarches en vue de trouver des promoteurs intéressés à mettre sur pied une nouvelle ressourcerie, que plusieurs organismes communautaires du milieu, et même des particuliers, ont été contactés ou rencontrés et que ces démarches n'ont, jusqu'à présent, pas été concluantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser la direction générale à procéder à l'élaboration du devis et à l'appel d'offres public pour la fourniture d'un service de collecte et de valorisation de meubles et d'électroménagers usagers générés sur le territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 548-10-18**

#### **ORIENTATIONS – 2<sup>E</sup> DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2016, le service de l'aménagement et de l'urbanisme a produit un document identifiant des territoires d'intérêt pour le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation à portée résidentielle auprès de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QU'**avant la présentation du document, un moratoire est intervenu en 2017 concernant les nouvelles demandes à portée collective;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'été 2018, le moratoire s'est terminé et la CPTAQ a publié un guide pour baliser et se doter de critères dans l'analyse des demandes des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'aménagement et de l'urbanisme a réalisé une nouvelle analyse pour vérifier l'impact du nouveau guide sur les territoires d'intérêt identifiés en 2016;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la Commission d'aménagement de la MRC de La Matanie dont les membres se sont réunis ce jour même;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** ne pas inclure dans le plan d'action 2019, du service de l'aménagement et de l'urbanisme, la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation résidentielle à portée collective;

**D'évaluer** de nouveau la situation pour l'année 2020.

ADOPTÉE

#### **VARIA**

- a) Regroupement des femmes
- b) Règlement sur la qualité de vie

#### **Regroupement des femmes**

Le maire de Matane, monsieur Jérôme Landry, informe les membres du comité de la démarche de recherche de financement pour la relocalisation de l'organisme.

#### **Règlement sur la qualité de vie**

Les membres du comité échangent sur la légalisation prochaine du cannabis et sur la réglementation municipale à prévoir. Il est convenu de convoquer le comité responsable de la révision du règlement sur la qualité de vie.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

#### **RÉSOLUTION 549-10-18**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance.  
Il est 14 h 45.

ADOPTÉE

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

\_\_\_\_\_  
*Le préfet  
Denis Santerre*